

*offerimus*<sup>1</sup>. L'offrande faite par ses ministres se multiplie ; mais l'acte par lequel il s'offre lui-même est permanent, et celui par lequel il s'est livré réellement à la mort reste toujours le même. « C'est toujours l'Agneau de Dieu qui est offert, ajoute le même Docteur, et c'est toujours l'immolation du Calvaire qui obtient miséricorde<sup>2</sup>. »

Ce double sacrifice du Sauveur, de rédemption et de sanctification, était figuré d'une certaine manière dans la loi ancienne où le grand-prêtre offrait, une fois dans l'année, un sacrifice solennel pour tout le peuple<sup>3</sup>, et où les prêtres d'un rang inférieur offraient tous les jours d'autres sacrifices pour les particuliers<sup>4</sup>.

## SECTION SECONDE.

## MORALE.

Nécessité de persévérer dans la foi et les bonnes œuvres,  
x, 19-xiii.

1° Nécessité de persévérer dans la foi en Jésus-Christ,  
x, 19-xii, 14.

Sens de ces mots : *Non jam relinquitor hostia*. — Nature et propriétés de la foi. — Elle est la condition et le principe de la vie chrétienne. — Possibilité de la foi pour tous les hommes. — Exemples de foi dans l'Ancien Testament.

832 — Quel est le sens de ces paroles : *Voluntarie peccantibus jam non relinquitor hostia*, x, 26?

Le sens de ces paroles est déterminé par les versets qui précèdent et par ceux qui suivent. Ici, comme plus haut, vi, 4-8, le péché dont l'Apôtre veut inspirer l'horreur n'est pas un simple péché mortel, c'est le péché le plus scandaleux et le plus énorme, celui qui éloigne davantage du salut et d'où l'on revient le plus difficilement : le renoncement à la foi

<sup>1</sup> Quomodo ergo Christus multis in locis oblatum unum tamen est corpus et non multa corpora, ita etiam unum est sacrificium. S. Chrys., *In Hebr.*, hom. xvii, 3. — <sup>2</sup> Hujus sacrificii caro et sanguis ante adventum Christi per victimas similitudinem promittebatur; in passione Christi per ipsam veritatem reddebatur, post ascensionem Christi per sacramentum memoriae celebratur. S. Aug., *Cont. Faust.*, xx, 21. Cf. *Epist.* xcvi, 9. — <sup>3</sup> Lev., xvi; Heb., x, 3. — <sup>4</sup> Lev., v, 17.

chrétienne, l'apostasie<sup>1</sup>. On mettait tout en jeu pour y entraîner les nouveaux chrétiens de la Palestine, la crainte aussi bien que la séduction. L'Apôtre les prémunit contre ce double péril. A la séduction du sophisme, il a opposé ses démonstrations, dans la première partie de l'Épître. A la crainte des persécutions, il oppose maintenant les châtiments de la justice de Dieu, si l'on devient infidèle, et la certitude de ses récompenses, si l'on persévère avec courage. « Celui qui renonce à Jésus-Christ est perdu. Qu'il ne se flatte pas de l'espoir d'un prompt pardon. Qu'offrirait-il à Dieu en expiation d'un pareil crime? A quelle hostie recourir quand on a renoncé, avec connaissance et de plein gré, à la seule victime qui puisse expier les péchés des hommes? Avant l'apparition du Messie, on pouvait attendre sa venue, compter sur son sacrifice, espérer en la vertu de son sang; mais croit-on qu'il vienne maintenant un autre rédempteur, ou que Jésus-Christ se livre une seconde fois à la mort pour ceux qui le renient? » — Ou bien plus simplement : « Sous l'ancienne loi, il y avait des sacrifices pour expier les fautes de fragilité, ix, 7, mais il n'y en avait pas pour les péchés de malice, pleinement volontaires. La révolte et l'infidélité étaient punies de mort<sup>2</sup>. Que n'a donc pas à craindre le chrétien qui, au mépris de sa foi, aurait commis le plus grave de ces péchés, foulé aux pieds le Fils même de Dieu, rejeté comme impur le sang de l'alliance, principe de toute sainteté, outragé le Saint-Esprit et sa divine grâce? » Paroles énergiques qu'inspire à l'Apôtre le souvenir de la Croix, et par lesquelles il ajoute encore à ce qu'il a dit plus haut, vi, 4-8, sur la malice et le péril de l'apostasie, mais qui n'excluent pas cependant toute possibilité de retour et tout moyen de salut : *Non dixit : Non relinquitor penitentia; sed : Non relinquitor pro peccatis hostia*<sup>3</sup>.

On conçoit quelle impression devaient faire sur les chrétiens de Jérusalem ces images de la Passion et de la Croix

<sup>1</sup> Cf. Heb., x, 25. — <sup>2</sup> Deut., xvii, 2, 3, 6. — <sup>3</sup> S. Chrys., *In Heb.*, Hom. xx, 1. Cf. Matth., xviii, 18; Joan., xx, 23; I Joan., v, 16. *Supra*, n. 820.



du Sauveur, dans un temps où l'on montrait encore des témoins et des auteurs de son supplice, et où il semblait qu'on vit toujours, selon l'expression de S. Jérôme, son sang divin fumer sur le Calvaire <sup>1</sup>.

833. — Que signifie ce verset : *Est fides sperandarum substantia rerum*, etc., xi, 1?

Ces paroles contiennent tous les éléments d'une définition, dit S. Thomas <sup>2</sup>. Mais l'intention de l'Apôtre n'est pas de donner une définition catégorique de la vertu de foi : c'est d'inculquer fortement à ceux à qui il s'adresse ce principe, que sur les biens à venir ils doivent consulter uniquement la parole de Dieu, sans tenir compte des impressions des sens ni du jugement des hommes ; que la foi doit leur faire apprécier le royaume du ciel qui leur est promis comme s'ils l'avaient déjà sous les yeux, quelque éloigné et mystérieux qu'il soit, par conséquent les empêcher de revenir en arrière ou de vaciller dans leur conduite. « La foi, dit-il, est le flambeau ou plutôt l'œil du chrétien <sup>3</sup>. Des choses futures et invisibles, elle fait pour l'âme des réalités présentes et palpables. Elle lève tous les voiles et supprime toute distance. »

Ici encore on reconnaît S. Paul, son esprit, sa manière, son principe favori sur la source de la vie chrétienne qui est la vraie vie <sup>4</sup>. Il montre ce qu'il entend par croire, avoir la foi, et de quelle manière la foi justifie. Pour cela, il emploie un procédé qui lui est familier et qui ne peut qu'être agréable à ses compatriotes : il leur rappelle les exemples de vertu

<sup>1</sup> Quando Domini nostri adhuc calebat cruor et fervebat recens in credentibus fides. S. Hieron., *Epist.* cxxx, 14. — <sup>2</sup> Si quis ergo in formam definitionis hujusmodi verba reducere velit, potest dicere : Fides est habitus mentis quo inchoatur vita æterna in nobis, faciens intellectum firmiter inherere non apparentibus. Omnes aliæ definitiones quæ de fide dantur, hujus sunt explicationes. S. Thom., 2<sup>a</sup>-2<sup>æ</sup>, q. 4, a. 1. Cf. Clem. Alex., *Strom.*, II, 17. — <sup>3</sup> Cf. Joan., VI, 47; XIV, 23; I Joan., V, 10. Omnino habet oculos fides et majores et potentiores et fortiores. Hi oculi neminem deceperunt. Hi oculi semper ad Dominum. S. Aug., *In Ps.* cxlv, 19; *Epist.* cxx, 8, etc. — <sup>4</sup> Act., XIII, 39-41; Rom., I, 17; III, 28; Gal., II, 41.

qu'ont donnés leurs ancêtres, et il montre que la foi en a été le principe. En même temps qu'il établit sa doctrine, il soutient ceux à qui il s'adresse. Il semble leur dire : « Si vous laissez ébranler, si vous manquez de foi, non seulement vous offenserez le Seigneur, mais vous vous mettrez en opposition avec vos ancêtres; vous montrerez que vous n'avez pas leur esprit, que vous n'êtes pas leurs dignes enfants <sup>1</sup>. »

834. — D'où vient que la foi est la condition et le principe de toute vie chrétienne, xi, 6?

I. C'est en croyant à Notre-Seigneur, à son autorité, à sa doctrine, qu'on s'attache à lui, qu'on le prend pour médiateur, qu'on se soumet à sa conduite, qu'on accepte son joug <sup>2</sup>. La foi qu'il nous inspire est ce qui lui donne la liberté de régner sur nous, de vivre en nous, d'agir par nous. Sans la foi en sa parole, notre esprit n'est pas soumis au sien; nous ne tenons pas compte de lui dans notre conduite; nous ne pouvons pas vivre en chrétiens <sup>3</sup>. Sans aucune foi, nous serions incapables de faire la moindre action surnaturelle et méritoire. L'œuvre d'un infidèle peut bien être irréprochable, louable même et moralement bonne; mais elle ne sera jamais qu'une œuvre humaine, l'œuvre d'un enfant d'Adam, incapable de mériter la récompense des enfants de Dieu, l'héritage du Sauveur : *Habet gloriam, sed non apud Deum*, Rom., IV, 2 <sup>4</sup>.

II. Comme la foi en Jésus-Christ est la première condition de la vie chrétienne, elle en est aussi le principe, le garant et la mesure. Dans un être moral, c'est la conscience qui éclaire la volonté; elle inspire et elle règle tous ses actes. Dans un

<sup>1</sup> Cf. Joan., VIII, 39, 40; Act., XIII, 17; Rom., IV, 1; Gal., IV, 22. —

<sup>2</sup> Innocent XI a condamné la proposition suivante : « Fides late dicta ex testimonio creaturarum similive motivo ad justificationem sufficit. » —

<sup>3</sup> Hoc ipsum quod christiani sumus, fidei et spei res est. S. Cyr., *de bono Patientiæ*, 13. Antequam crederes, currebas quidem, sed præter viam; errabas potius quam perveniebas. Quænam autem est via? Christus dixit : Ego sum via, etc. S. Aug., *In I Joan.*, x, 1. Cf. S. Thom., 2<sup>a</sup>-2<sup>æ</sup>, q. 2 et 16. *Supra*, n. 343. — <sup>4</sup> Brev. rom., *Fer. III<sup>a</sup> post Pentec.*, I, 1-3.



chrétien, c'est la foi, la lumière surnaturelle, dont Notre-Seigneur est la source. Elle éclaire la conscience elle-même. Elle conforme nos jugements aux jugements de Dieu <sup>1</sup>; elle fait dominer l'esprit du Sauveur sur notre esprit et sur notre cœur, et ainsi elle exerce sur notre conduite une action d'autant plus puissante qu'elle est elle-même plus vive, plus ferme et plus complète. De là, la maxime de S. Augustin : *Difficile est ut male vivat qui bene credit* <sup>2</sup>. Tout désordre moral en un chrétien suppose un défaut dans la foi : ignorance, erreur, oubli ou inadvertance. Celui qui pêche ne croit pas ou ne croit pas comme il devrait. D'un autre côté, il n'est pas une vertu dont la foi ne soit la racine et qu'elle ne tende à produire. Qu'est-ce que la vie la plus sainte, sinon un acte de foi continu, la foi chrétienne mise en pratique? Et que faudrait-il pour vivre parfaitement, sinon avoir une foi parfaite, c'est-à-dire pleine, active, conséquente, *animosa fides* <sup>3</sup>? C'est la foi qui inspire toutes les saintes œuvres, qui donne le mouvement aux vertus mêmes les plus parfaites, qui produit la religion, XI, 4, 21, 28, l'obéissance, 8, 17, la confiance, 23, la générosité, 24-26, 33-38, la charité <sup>4</sup>, qui conduit au salut par conséquent <sup>5</sup>. On comprend que S. Paul la recommande par-dessus tout, et que souvent il semble, comme le divin Maître, n'avoir d'éloges que pour elle <sup>6</sup>.

835. — Faire de la foi une condition de salut, n'est-ce pas le rendre impossible à un grand nombre, et imputer à Dieu une conduite contraire à la justice?

1° Si la foi était impossible, il est vrai que le salut le deviendrait par cela même; mais il n'y aurait pas lieu pour cela de nier la justice de Dieu. L'homme qui serait condamné à une peine positive le serait pour un péché librement com-

<sup>1</sup> Per fidem anima christiana facit quoddam matrimonium cum Deo. S. Thom., *de Symb.*, 1; Osee, II, 20. — <sup>2</sup> *Serm.* XLIX, 2. — <sup>3</sup> Rom., I, 16. — <sup>4</sup> Gal., V, 6. — <sup>5</sup> Rom., III, 28, 30; V, 1; Gal., V, 4; Eph., II, 8. Cf. Act., XV, 9. — <sup>6</sup> Cf. Conc. Trid., sess. 6, *de Justif.*, 8; S. Thom., 2<sup>a</sup>-2<sup>ae</sup>, q. 4, a. 7; Bourdaloue, III<sup>e</sup> Dim. après l'Épiph.; *Supra*, n. 590, 5<sup>o</sup>; 614, 747.

mis et non pour ce défaut de foi involontaire, et celui qui serait pour ce défaut exclus du ciel ne pourrait pas dire qu'il avait droit d'y être reçu.

2° Il est certain que Dieu veut le salut de tous <sup>1</sup>, il ne peut donc pas le rendre impossible à qui que ce soit. A la vérité, tous n'ont pas la même facilité pour y arriver; mais il est certain que si les infidèles ne mettaient pas obstacle au dessein qu'il a de les sauver, s'ils profitaient des grâces qu'il leur accorde, s'ils ne se rendaient pas indignes d'en recevoir de nouvelles <sup>2</sup>, ils trouveraient le moyen de connaître Jésus-Christ et de croire en lui <sup>3</sup>.

836. — Les exemples cités au chapitre XI ne sont-ils pas admirablement choisis?

On ne pouvait trouver d'exemples qui convinsent mieux au sujet, aux circonstances, aux destinataires de l'Épître. Chacune des citations de l'Apôtre est un éloge pour sa nation. Si elles sont nombreuses, c'est que le sujet l'exige : il s'agit de montrer que tous ceux qui ont été saints le sont devenus par la foi, par une foi semblable à celle qu'il demande aux fidèles de Jérusalem, en croyant à ce qu'ils ne voyaient pas, en sacrifiant des biens présents pour des récompenses futures. Au reste, S. Paul ne se perd pas dans les détails. Il ne relève dans chaque personnage qu'un trait, celui qui doit servir de modèle dans les circonstances; et

<sup>1</sup> Matth., XVIII, 14; Luc., XIX, 10; Act., X, 34; II Cor., V, 14, 15; Col., II, 13; I Tim., II, 4; Heb., II, 9. Cf. Ps. LXVIII, 33. — <sup>2</sup> Clément XI a condamné dans Quesnel les deux propositions suivantes : « Fides est prima gratia et fons aliorum... Non dantur gratiæ nisi per fidem. *Bulla Unigenitus*. — <sup>3</sup> Fides et non petita conceditur, ut ei petenti alia concedantur. S. Aug., *Cont. II epist. Pelag.* IV, 10. Hoc ad divinam providentiam pertinet ut cuilibet provideat de necessariis ad salutem, dummodo ex ejus parte non impediatur. Si enim aliquis in sylvis nutritus ductum rationis sequeretur in appetitu boni et fuga mali, certissime est tenendum quod ei Deus, vel per internam inspirationem revelaret ea que sunt ad credendum necessaria vel aliquem fidei prædicatorem ad quem dirigeret, sicut misit Petrum ad Cornelium. S. Thom., *de Verit.*, q. 14, art. 11, ad 1. Cf. Fénelon, *Lettres sur divers sujets métaphysiques*, VI<sup>e</sup> Lett., n. 4, 5.



chacun a son enseignement particulier. On remarquera l'exemple d'Abel offrant à Dieu un sacrifice plus agréable que celui de Caïn, longtemps avant Aaron, 4, celui d'Abraham quittant le pays de ses ancêtres, où la foi s'altérait, 8, celui de Moïse que la vue de Dieu met au-dessus de toutes craintes, 27<sup>1</sup>, celui du peuple hébreu se dérochant à la captivité d'Égypte à travers la mer Rouge, 29, celui des prophètes, 33, si frappant à la veille des persécutions auxquelles les chrétiens, les ministres sacrés surtout, allaient être voués : *Parabola erat tempus instantis*<sup>3</sup>. Sans doute, Dieu découvrirait alors à l'Apôtre les épreuves que l'Église de Jérusalem allait bientôt subir, et les tortures qui attendaient partout les martyrs. L'exemple d'Esau, 16, n'est pas moins frappant. Il fait voir ce qu'ont perdu les Juifs incrédules. Comme l'aveugle et profane Esau<sup>3</sup>, ils se sont déshérités; et ni leurs larmes, ni leur désespoir ne leur feront recouvrer leurs anciennes prérogatives.

Dans ce magnifique tableau des vertus des patriarches, nous signalerons, en passant, une idée qui n'était pas commune au temps de S. Paul : c'est que les étoiles sont aussi nombreuses dans le ciel que les grains de sable sur les bords de la mer, xi, 12<sup>4</sup>; et cette expression : *improperium Christi*, qui implique ce fait que le peuple d'Israël était le peuple du Messie et qu'il le représentait.

**2° Nécessité des bonnes œuvres ou de la foi pratique,**

xii, 14-xiii.

Vertus spéciales à pratiquer. — Comparaison du Sinaï avec la montagne de Sion. — Dernière exhortation à rester unis à Notre Seigneur.

837. — Quelles sont les vertus recommandées par saint Paul à la fin de cette Épître?

S. Paul recommande ici aux fidèles : — 1° Par rapport au prochain, l'union des cœurs, xii, 14; la charité et l'assis-

<sup>1</sup> Sustinuit, *εκαρτερησε*, il endura courageusement toutes sortes de peines. — <sup>2</sup> Heb., ix, 9; Cf. xi, 19; S. Clem., *Epist. I*, 17. — <sup>3</sup> Profanus, a fano, *βεβηλος* a βανω, sacris non initiatus, communis. — <sup>4</sup> Cf. Gen., xiii, 16; xxii, 17; xxxii, 12; xxxvii, 9.

tance fraternelles, xiii, 1, 16; la générosité envers les missionnaires, les pèlerins et les captifs pour la foi, 2, 3; la soumission aux pasteurs, xiii, 7, 17, 24. — 2° Envers eux-mêmes : la chasteté, xii, 14; xiii, 4 et le désintéressement, xiii, 5, 6. — 3° Envers Dieu, la fermeté dans la foi. C'est pour les affermir de plus en plus dans cette disposition qu'il leur représente une dernière fois, et de la manière la plus vive, la supériorité incomparable de la religion chrétienne sur la religion juive, xii, 18-29, et du sacrifice eucharistique sur les sacrifices de l'ancienne loi, xiii, 9-13.

838. — Quel est le dessein de saint Paul en faisant cette comparaison entre le Sinaï et la montagne de Sion, xii, 18?

En faisant cette comparaison, S. Paul se propose une double fin : d'un côté, il désire inspirer aux fidèles une estime souveraine de l'Église chrétienne, et de l'autre il veut ôter aux docteurs judaïsants le sujet qu'ils croient avoir de se glorifier des circonstances merveilleuses qui ont signalé la promulgation de la loi, comme le tonnerre, les éclairs, la présence des Anges, la voix de Dieu. « Qu'est-ce que cet appareil? dit l'Apôtre aux chrétiens. Que sont ces prodiges effrayants, en comparaison des merveilles d'amour que le ciel a opérées en votre faveur? Jésus-Christ ne vous a pas tenus à distance, comme les Juifs au pied du Sinaï<sup>1</sup>. Loin de là, il vous a appelés près de lui au sommet de la sainte montagne, 22. Vous êtes entrés dans son royaume, dans sa cité glorieuse, 22, 23; car l'Église de la terre, en laquelle le baptême vous a introduits, n'est qu'une même Église avec celle du ciel, avec la multitude des Anges au milieu desquels Dieu fait son séjour. Vous ne faites qu'une même société avec les premiers nés de la grâce<sup>2</sup>, avec l'élite de vos frères, les martyrs et les Apôtres, avec Jésus-Christ, leur roi. C'est lui qui est le vrai médiateur, le médiateur du Testament nouveau dont Moïse lui-même proclame la prééminence<sup>3</sup>, la

<sup>1</sup> *Ψηλαφωμενος ορος*, mons palpabilis, sensibilis. Heb., xii, 18. Cf. Gal., iv, 25-28. — <sup>2</sup> Cf. Rom., viii, 29; Jac., i, 18. — <sup>3</sup> Heb., xii, 24; Deut., xviii, 15-18.



grande victime toujours immolée, dont le sang d'un mérite infini peut purifier toutes les âmes. Sa voix, plus forte que celle du Sinaï, est néanmoins plus douce et plus bienfaisante que celle d'Abel, 24. Elle annonce qu'un grand changement doit avoir lieu, et que les figures vont céder la place à la réalité. » 26, 27.

Ainsi, le propre de la loi était de tenir éloigné de Dieu, et le propre du christianisme, c'est d'en rapprocher, d'unir à lui, par conséquent de sanctifier. Le christianisme est la loi parfaite et définitive : il durera jusqu'à la fin des siècles. Mais plus Dieu nous témoigne de bonté et de condescendance, plus nous devons craindre de manquer de soumission et de fidélité envers lui, XIII, 28-29.

839. — Pourquoi l'Apôtre, à la fin de sa lettre, exhorte-t-il si vivement les Hébreux à rester attachés à Jésus-Christ et à vivre dans sa grâce, XIII, 9-15.

C'était le but de son Epître : ce devait être sa conclusion. On avait recours à tous les moyens pour détourner du Sauveur les fidèles de la Palestine et pour les ramener à l'ancien culte. « Gardez-vous de vous laisser ébranler, » dit S. Paul, avec cette éloquence douce et persuasive qui est propre aux Apôtres : « Jésus-Christ ne change pas : comment le christianisme pourrait-il changer<sup>1</sup>? Ce qu'il était hier, quand vous vous êtes incorporés à lui, il l'est encore aujourd'hui; il le sera toujours. Il aura toujours la même doctrine, le même esprit, les mêmes mystères. Fermez donc l'oreille aux nouveautés qu'on vous propose. Ce qui fortifie l'âme et lui donne une vraie vertu, ce n'est pas la chair des victimes terrestres, mais la grâce du Sauveur, la grâce eucharistique surtout<sup>2</sup>. N'avez pas de regret des sacrifices charnels : n'avez-vous pas votre sacrifice à vous, votre autel permanent, votre sacerdoce, votre communion? *Habemus altare*, θυσιαστηριον, 10<sup>3</sup>. Selon la loi de Moïse, la victime de l'expiation solennelle était conduite hors du camp, pour être consumée

<sup>1</sup> Cf. I Cor., I, 13. — <sup>2</sup> Jerem., XI, 15. — <sup>3</sup> *Sacrificium verum quod fideles norunt*. S. Aug., *In Ps. XXI, 27*, et *de Civit. Dei*, X, 6.

en holocauste, et le peuple qui restait dans l'enceinte n'y avait aucune part<sup>1</sup>. C'était une figure du Sauveur, notre grande victime. Il a été immolé à l'écart, hors des murs<sup>2</sup>. On l'a fait sortir de la ville, comme un criminel qui la souillait; ou plutôt lui-même a voulu en sortir pour montrer qu'il mourait pour tous et que si l'on veut avoir part à son sacrifice et s'unir à lui, il faut se détacher de sa famille et de son pays. N'hésitons donc pas à en sortir nous-même, pour nous unir à cette sainte victime, et que la crainte du mépris ne nous asservisse pas à notre patrie terrestre. Notre vraie patrie, à nous, c'est la patrie du ciel après laquelle nous marchons : *Futuram inquirimus*. » 14<sup>3</sup>.

On remarquera le rapport du verset 10 à l'Eucharistie. Ici comme dans la première Epître aux Corinthiens, S. Paul oppose autel à autel, hostie à hostie, communion à communion<sup>4</sup>; et la doctrine de l'Eglise sur le sacrifice de la messe est la seule explication de ses paroles.

#### CONCLUSION.

Instructions renfermées dans l'Epître. — Ses rapports avec les Epîtres aux Romains et aux Galates.

840. — L'Epître aux Hébreux ne contient-elle pas d'importantes instructions, pour les ecclésiastiques comme pour les fidèles?

I. Tous les chrétiens peuvent puiser dans cette Epître de grandes lumières et des témoignages frappants en faveur des principales vérités de la religion; en particulier : — 1° Par rapport au *dogme*; sur la divinité du Sauveur, I, 3, 6, 8, 10, 12; IV, 14; V, 6, 7, etc.; sur la mission et la vie du Fils de Dieu en ce monde, II, 9; IX, 11, 13, 14; X, 5-14<sup>5</sup>; sur les rapports de la loi ancienne et de la loi nouvelle, II,

<sup>1</sup> Lev., IV, 12. — <sup>2</sup> Heb., XIII, 12. Cf. Joan., IX, X, 20. — <sup>3</sup> Cf. Heb., II, 8. — <sup>4</sup> *Supra*, n. 702. Cf. Matth., V, 23; I Cor., V, 7; X, 16, 21. — <sup>5</sup> Il mentionne, en particulier, sa descendance de Juda, VII, 14; ses tentations, II, 18; IV, 15; son dévouement à son ministère, V, 5; ses humiliations, II, 9; ses souffrances, V, 8; son agonie, V, 7; XII, 4; son crucifiement, VI, 6; hors de la ville, XIII, 12; enfin son exaltation à la droite de son Père, VIII, 1; IX, 24.